

Monsieur  
Jacques Nicolet  
Président du Grand Conseil  
Place du Château 6  
1014 Lausanne

Réf. : PM/15018465

Lausanne, le 24 juin 2015

**Résolution Béatrice Métraux et consorts – Après les chevaux du haras d'Avenches, la confédération s'attaque aux chevaux-moteurs : disparition de 27 lignes de car postal dans le Canton de Vaud (10\_RES\_035)**

---

Monsieur le Président,

Par la présente, le Conseil d'Etat donne suite à la résolution Béatrice Métraux et consorts mentionnée en titre, que le Grand Conseil a renvoyée au Conseil d'Etat dans sa séance du 9 mars 2010. Le texte de la résolution est le suivant :

« 27 lignes en moins pour le seul Canton de Vaud...

Pour le Gros-de-Vaud, cœur du canton, 6 lignes en moins alors que pour l'une d'entre elles, le service de Mobilité étudie actuellement la possibilité de la prolonger ! Vive la concertation institutionnelle (de Montheron à Renens via Cugy – Morrens – Cheseaux – Renens).

Bien sûr, il existe des lignes avec trop peu de passagers pour être justifiées d'un point de vue écologique ! De même, il existe des villages qui réclament une desserte cadencée à l'heure pour pouvoir développer leur quartier de villas dont les habitants ne prendront jamais les TP. On doit admettre qu'il existe des limites mais elles doivent être étudiées et documentées.

Néanmoins la Confédération doit avoir une approche de réseau et considérer l'évolution du coût global des TP pour éviter que seules agglomérations soient desservies à terme. La cohérence de la politique publique des transports et la lutte contre les émissions de CO2 implique donc que les régions périphériques soient elles aussi régulièrement desservies.

On n'ose imaginer les décisions qui interviendront pour les trains de montagne.

Au vu de ces propositions, prises sans concertation avec le Canton de Vaud, les signataires soumettent au Grand Conseil la résolution suivante :

1. le Grand Conseil critique vivement le projet du Conseil fédéral de faire disparaître 27 lignes de car postal, sans aucune concertation ni étude préliminaire et sérieuse,
2. le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à initier une démarche concertée entre les acteurs touchés par ces disparitions (Conseil fédéral, Conférence cantonale

des Transports publics, Conseil d'Etat, communes, associations régionales concernées, associations oeuvrant dans le domaine du transport type, ATE, TCS ).

Fermement opposé aux mesures liées au trafic régional des voyageurs alors envisagées par la Confédération, contrairement aux engagements pris lors de l'adoption de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT) et en totale contradiction avec la politique fédérale de soutien aux régions rurales et excentrées de notre pays, le Conseil d'Etat est intervenu auprès de la Confédération pour lui faire part de sa position, notamment par l'intermédiaire de la Conférence des gouvernements cantonaux (CDC) et de la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics. Le Conseil d'Etat a également fait part de sa position lors des rencontres avec la Députation vaudoise aux Chambres fédérales. Il en a informé en septembre 2010 le Grand Conseil dans sa réponse à l'interpellation Jean-Christophe Schwaab et consorts - *Quels effets la politique de grippe-sous de la Confédération aura-t-elle sur les transports publics vaudois.*

Le 5 novembre 2010, la Confédération et la CDC parvenaient à un accord prévoyant que les cantons s'engagent à soutenir le programme d'économie de la Confédération lors de la phase parlementaire, à l'exception de cinq mesures considérées comme tâches communes, dont font partie celles liées au trafic régional des voyageurs. Le 13 janvier 2011, invoquant l'évolution positive des recettes de la Confédération, le Conseil fédéral renonçait au train de mesures d'économies envisagées en 2010 au titre du réexamen des tâches.

Dans son programme de législature 2012 – 2017, le Conseil d'Etat a réaffirmé la nécessité des augmentations de fréquence et de desserte sur les réseaux régionaux ainsi que l'importance de relier toutes les régions du canton à un même réseau de transports cohérent, dense et connecté aux autres cantons, pour accompagner la croissance économique et démographique du canton. Le Conseil d'Etat entend continuer d'être attentif à la politique fédérale en matière de transports afin de s'assurer que les financements prévus seront assurés et que le soutien à la mobilité sera renforcé.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Copie**

- DGMR